

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1204

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Grigny - Francheville - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 8ème - Saint-Priest - Villeurbanne - Vénissieux

Objet : Métropole cyclable et apaisée - Opérations d'aménagement pour la sécurisation et l'apaisement des itinéraires piétons d'accès aux collèges - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

Rapporteur : Madame Laurence Boffet

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1204**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Grigny - Francheville - Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 8ème - Saint-Priest - Villeurbanne - Vénissieux

Objet : Métropole cyclable et apaisée - Opérations d'aménagement pour la sécurisation et l'apaisement des itinéraires piétons d'accès aux collèges - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans la perspective de construire une métropole apaisée, il est nécessaire de redonner sa juste place à la mobilité piétonne et diverses actions peuvent y contribuer.

Ainsi, dans ce cadre, la Métropole de Lyon porte, depuis le début du mandat, une politique de sécurisation et d'apaisement des abords des établissements scolaires.

Il s'agit, en effet, de sécuriser les itinéraires d'accès aux écoles et aux collèges, de renforcer la pratique de la marche à pied et du vélo et de promouvoir un meilleur partage de l'espace public et de nouveaux usages dans des rues plus conviviales et apaisées.

On observe, d'ailleurs, que les objectifs poursuivis par la Métropole, sur cette thématique, trouvent un écho puissant dans les conclusions de l'enquête piéton réalisée à l'automne 2021. Pour orienter les choix en matière d'amélioration ou de sécurisation des cheminements piétons, la Métropole a, en effet, réalisé, en 2021, un travail de concertation sous forme d'ateliers et d'enquêtes. Les 1 533 contributions du public ont principalement mis en avant les problèmes d'insécurité liés aux déplacements autonomes des enfants et ont identifié, en tant que priorité n° 1, la sécurisation des itinéraires vers les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées).

Il apparaît que la sécurisation des enfants constitue un axe prioritaire de ces orientations qui doivent se traduire, de manière opérationnelle, par la réalisation d'aménagements adaptés.

Elle est à rapprocher de l'action du plan de déplacements urbains qui vise à réduire les accidents liés à la circulation routière.

Cette politique est aussi à mettre en corrélation avec la mise en place des villes 30 favorisant un abaissement des vitesses maximales de circulation autorisées à l'échelle d'une commune et donc, aux abords des établissements scolaires.

Il est à souligner que ces différentes actions d'apaisement contribuent, par ailleurs, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la lutte contre les nuisances sonores. Elles peuvent, également, garantir la mise en place de règles de distanciation sociale lorsque le contexte sanitaire l'impose.

De par la requalification de l'espace public qu'elles impliquent, elles favorisent aussi la création d'espaces végétalisés et d'îlots de fraîcheur bénéficiant aux enfants.

Enfin, facteurs de lien social, ces nouveaux espaces peuvent constituer des points d'appui pour une meilleure sociabilité de l'espace public à l'échelle des quartiers.

II - Proposition concernant les abords des collèges

Pour répondre aux objectifs poursuivis, un important travail d'études et d'analyses a débuté, en 2021, portant sur les 121 collèges du territoire métropolitain, publics et privés. Ce diagnostic vise à structurer l'ensemble de la démarche, à étudier les conditions d'accès aux collèges et les situations accidentogènes.

Il a permis d'identifier une 1^{ère} liste indicative de collèges dont les abords seraient susceptibles d'être sécurisés qui ont été étudiés, notamment :

Communes	Collèges
Caluire-et-Cuire	établissements Ombrosa
	abords du collège André Lassagne
Champagne-au-Mont-d'Or	abords du collège Rameau
Grigny	abords du collège Émile Malfroy
Francheville	abords du collège Christiane Bernardin
Lyon 1	abords de l'Institution des Chartreux
Lyon 3	abords du collège Professeur Dargent
Lyon 8	collège Pierre Termier
Saint-Priest	abords du collège Boris Vian
Vénissieux	abords de l'annexe du collège Alain
Villeurbanne	abords du collège Louis Juvet

III - Coût

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 1 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, en vue de mettre en œuvre des actions de sécurisation et d'apaisement des itinéraires piétons d'accès aux collèges du territoire de la Métropole.

Le principe arrêté consiste à compléter, par cette ligne financière, les budgets métropolitains fonds d'initiative communale (FIC) et proximité (PROX) alloués par commune, pour financer les projets retenus ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation d'opérations d'aménagement pour la sécurisation et l'apaisement des itinéraires piétons d'accès aux collèges du territoire de la Métropole.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 1 600 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 800 000 € TTC en dépenses en 2022,
- 800 000 € TTC en dépenses en 2023,

sur l'opération n° 0P09O9709.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279522-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
